

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Rectifié le 14 septembre 2018
et
Rectifié le 26 juillet 2019

Enquête sur les Pratiques culturelles (6ème édition)
(anciennement dénommée « Enquête sur les Pratiques culturelles des Français »)

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : tous les 10 ans

Demandeurs : Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) du Ministère de la Culture et de la Communication

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2016, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête portant sur les pratiques culturelles des Français.

Il s'agira de la 6^e édition d'une série d'enquêtes administrées par le DEPS depuis les années 1970 (les précédentes éditions datent de 1973, 1981, 1989, 1997 et 2008). Bien qu'ayant connu quelques évolutions, le dispositif est resté relativement stable depuis ses débuts aussi bien dans sa méthodologie, que dans ses objectifs et dans la formulation des questions. L'édition 2018 en préparation est pensée à la fois comme un prolongement de cette série, tout en intégrant une réflexion de fond sur un nécessaire renouvellement des problématiques et des moyens mis en œuvre par l'enquête pour y répondre.

Cette série d'enquêtes s'est imposée comme la référence, en France comme à l'étranger, en matière d'observation des pratiques culturelles. C'est en effet le seul dispositif d'observation abordant les pratiques de façon transversale sur l'ensemble du champ culturel (spectacle vivant, industries culturelles, patrimoine et au-delà), au niveau national et avec une telle profondeur historique. A intervalles de dix ans, les enquêtes pratiques culturelles permettent ainsi de réactualiser la connaissance des transformations structurelles qui touchent les comportements pouvant être qualifiés de « culturels » au sens large – intégrant aussi bien la « culture cultivée » (comme la lecture de livres, fréquentation des musées, théâtre, cinéma) que des pratiques connexes (telles que le jardinage, tricot, spectacles sportifs).

La comparaison des résultats de l'enquête 2008 avec ceux des éditions précédentes a permis de décrire les profondes mutations en cours des conditions d'accès à la culture sous les effets conjugués de la dématérialisation des contenus, de la généralisation de l'internet à haut débit et des progrès considérables de l'équipement des ménages en ordinateurs, consoles de jeux et téléphonie mobile. En une décennie, les « nouveaux écrans » avaient en effet commencé à massivement se diffuser dans la population âgée de moins de 45 ans ; les jeunes et les milieux favorisés en étaient les principaux utilisateurs, à la différence de la télévision dont la consommation reste plutôt le fait des personnes âgées et peu diplômées.

Le DEPS demande l'autorisation de conserver l'identité des répondants, afin de permettre une réinterrogation en panel (par la resoumission d'un futur projet au Cnis, probablement à l'horizon 2022).

Par ailleurs, en lien avec la direction des méthodes de l'Insee, il est envisagé de dupliquer à titre expérimental cette édition dans une version administrée exclusivement sur Internet (via les fichiers de la taxe d'habitation), afin de permettre de comparer les effets des modes d'administration. Il s'agit ainsi d'expérimenter un mode de collecte exclusivement web et d'appréhender grâce à cette expérimentation les potentiels effets de mode qu'il s'agisse d'effet de mesure (réponse différente pour une même question sur internet et en face à face), effet de sélection ou de non-réponse non ignorable (taux de réponse encore faible sur internet), voire des problèmes de couverture liée à la fracture numérique.

Enfin, vu la longueur du questionnaire 2018, il est envisagé que le dispositif expérimental web se déploie sur une interrogation en trois vagues successives (probablement mensuelles), pour répartir l'ensemble de l'enquête sur des modules ne dépassant pas 20 minutes (compte tenu de la difficulté à maintenir l'attention d'un internaute et d'éviter des abandons). Cette expérimentation permettra ainsi de tester non seulement des effets de mode, mais également des problèmes liés à l'attrition entre les vagues d'un dispositif web.

Comme pour les précédentes éditions, le champ enquêté concerne les individus de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine.

En lien avec la Division sondages de l'Insee, il est envisagé un tirage aléatoire de 16 000 fiches-adresses dans le recensement. Ce plan d'échantillonnage constitue une rupture par rapport aux méthodologies suivies pour les éditions précédentes, mais s'impose désormais, compte tenu de la taille de l'échantillon et des enjeux de qualité statistique. Avec l'hypothèse d'un taux de réalisation de 60 % et sachant qu'une personne sera enquêtée par ménage (tirage Kish), cet échantillon de sondage devrait conduire à près de 10 000 répondants.

Le questionnaire est administré en face à face, avec envoi préalable d'un courrier présentant l'enquête à l'adresse du ménage. Sur ce courrier, un contact téléphonique pourra être indiqué pour permettre au ménage de poser des questions avant d'accepter de participer, ainsi que l'adresse internet d'un site dédié à l'enquête et la présentant. Sur ce site, les ménages pourront en outre indiquer leurs jours / tranches horaires préférentiels pour le passage de l'enquêteur, afin de faciliter les prises de rendez-vous.

L'ensemble des informations disponibles dans la base de sondage seront demandées et appariées à l'échantillon des répondants. Ces informations serviront à l'étude de la non réponse et au calcul des pondérations.

La durée moyenne du questionnaire en face à face devra être inférieure à 50 min et la durée maximale ne pourra excéder 80 minutes.

La collecte est prévue sur six mois entre novembre 2017 et avril 2018.

Un comité scientifique dédié à l'enquête réunit les chercheurs ayant la meilleure connaissance des enjeux couverts par l'enquête et ayant une expérience avérée en matière de traitement de données quantitatives d'enquêtes. Sa composition est la suivante : Philippe Coulangeon (Sciences Po), Christine Detrez (ENS), Stéphane Dorin (Université de Limoges), Hervé Glévarec (CNRS), Fabien Granjon (université Paris 8), Karim Hammou (CNRS), Gaël de Peretti (Insee), Nicolas Robette (université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines) et Olivier Roueff (CNRS). Ce comité est réuni sur une base mensuelle pour accompagner le développement de l'enquête et jusqu'à la finalisation de la conception.

Ce comité scientifique sera également mobilisé pour établir dès début 2018 un programme complet d'exploitation, s'appuyant non seulement sur les forces d'analyse du DEPS, mais également sur la communauté scientifique – via un appel à recherches, prévu au T1 2018. Les premières publications devraient paraître au T4 2018.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2017 et 2018.

Suite à la demande du service producteur formulée auprès du Comité du label en date du 4 septembre 2018, cet avis couvre également la réalisation de l'extension de l'enquête dans trois départements d'Outre-mer historiques (Guadeloupe, Martinique et La Réunion). La collecte aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2019.

Suite à la demande du service producteur formulée auprès du Comité du label en date du 24 juillet 2019, cet avis couvre également la réalisation de l'extension de l'enquête dans les deux autres départements d'Outre-mer historiques (Mayotte et Guyane). La collecte aura lieu au cours du 2^{ème} semestre 2019.